



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'INTÉRIEUR RECRUTE des contrôleurs TECHNIQUES



MÉTIERS HÉBERGEMENT-RESTAURATION

- Chef de cuisine
- Chef de mess
- Responsable approvisionnement cuisine
- Responsable intendance / hébergement

**Inscriptions au
concours jusqu'au
2 mars 2021**

Inscriptions et modalités sur
www.interieur.gouv.fr

Rejoignez l'Intérieur, devenez contrôleur technique !

Responsable d'hébergement-restauration

Les contrôleurs techniques de la filière-métiers hébergement-restauration gèrent et assurent le bon fonctionnement des structures destinées à la restauration et à l'hébergement des forces de sécurité du ministère et agents du ministère.

Dans leurs missions, ils devront :

- Préparer des services en restauration (réalisations culinaires, dressage et distribution de produits traiteurs, etc.),
- Animer et gérer une équipe en restauration (établir des plannings, rendre compte du suivi de l'activité),
- Gérer les approvisionnements et l'exploitation,
- Maîtriser une démarche de qualité,
- Superviser un hébergement ou une résidence : gestion des petits travaux, respect de la réglementation hygiène et sécurité.

Pourquoi travailler au ministère de l'intérieur ?

Les contrôleurs ont la possibilité de passer aux échelons et aux grades supérieurs selon plusieurs modalités (ancienneté, reconnaissance de la valeur professionnelle, réussite d'examens professionnels) et disposer de responsabilités accrues ainsi que d'une rémunération supérieure.

Au terme de 4 années de services publics, il leur est également possible de passer les concours internes de la fonction publique, dont celui d'ingénieur technique (catégorie A).

Pour cela, le ministère de l'intérieur met à la disposition des agents des préparations aux concours internes pour les accompagner dans leur mobilité.

Quelles sont les conditions pour s'inscrire au concours ?

Pour candidater au concours de contrôleur techniques, les candidats doivent être français ou ressortissant de l'Union européenne et titulaire du bac ou d'un diplôme classé équivalent (niveau IV). Aucune condition d'âge n'est requise.

Comment s'inscrire au concours ?

Inscrivez-vous sur le site internet du ministère de l'intérieur avant le 2 mars 2021 !

Une question ? Contactez drh-sdrf-concours@interieur.gouv.fr